

A l'attention de Mathieu Hanotin président de Plaine Commune,
Hervé Chevreau, vice-président en charge des finances
Copie Sam Revel (directeur des finances)
et Nabila Akkouche (conseillère déléguée en charge de la démocratie locale)

Contexte de l'avis

L'avis du conseil de développement sur le budget 2022 de Plaine Commune pourrait se résumer à deux termes : **continuité et difficulté**

Continuité car comme à son habitude, le conseil de développement a travaillé dans une période extraordinairement difficile et atypique en utilisant ses outils habituels : auditions, analyses sérieuses et approfondies des documents fournis par les services, recherche d'information et réunions de travail et d'écriture.

Le résultat est l'avis que nous avons l'honneur de vous présenter.

Vous y trouvez de nombreuses questions auxquelles nous espérons des éclairages précis et dans des délais raisonnables. Vous y trouvez également des inquiétudes qui se doivent d'être apaisées dans les mêmes conditions.

Vous y trouvez de plus, des préconisations de grande prudence face à un avenir incertain où les marges financières de Plaine Commune apparaissent de plus en plus contraintes dans le cadre de ses rapports avec la MGP.

Vous y trouvez enfin, des prises de positions claires pour lesquelles nous sommes certains de recevoir un retour de la part des services et des élus du territoire.

Difficulté, car s'ajoutant aux conditions sanitaires compliquées, le conseil de développement a dû travailler avec des documents fournis avec un retard certain, des éléments absents de ces mêmes documents et des questionnements qui sont restés parfois sans réponse.

Nous sommes conscients que la situation n'était pas la plus propice à une coopération « classique » entre notre conseil, les services et les élus mais nous tenons à réaffirmer fortement notre volonté de ne plus avoir à rendre un avis sur le budget dans les conditions que nous avons eues à affronter.

Questionnement des membres

Impact du Covid-19 et mesures liées au télétravail

Les membres du conseil de développement n'ont pas vu de chiffrage de l'impact Covid-19 sur la situation financière de la collectivité. Cela nous étonne car le développement du télétravail,

conséquence notamment de la situation sanitaire, a en général un impact non négligeable sur le budget informatique des organisations.

Comment l'indispensable équipement des agents en matériel et logiciels a-t-il été absorbé financièrement par Plaine Commune ? Quel montant d'investissement supplémentaire cela représente-t-il ? Par ailleurs un effort financier a-t-il été programmé pour assurer la cybersécurité des connexions des agents ?

Plus largement, hors contexte pandémique, la collectivité a-t-elle pris des décisions en matière de télétravail des agents et ces décisions auront-elles une incidence à moyen terme sur les besoins en bureau de Plaine Commune ?

Gestion des déchets et propreté

Consécutives à celle d'1 million d'€ constatée en 2018, nous déplorons la nouvelle augmentation annoncée de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), sans contrepartie évidente en matière de service rendu.

Afin d'assurer la valorisation des déchets et de répondre aux impératifs environnementaux, ne serait-il pas préférable que Plaine Commune mette tout en œuvre afin qu'à l'avenir la quantité de déchets produits sur le territoire décroisse ?

Nous préconisons ainsi de réorienter la politique de valorisation des déchets pour favoriser un maximum de cycles de vie (Ex : bouteilles consignées au lieu de refondues), en développant notamment une véritable filière de l'éco-industrie sur le territoire.

Dans le domaine de la propreté, la nouvelle application Bien Vu, attendue comme plus efficace que le précédent système, risque d'induire une hausse de l'activité des équipes sur le terrain. En conséquence, nous préconisons un renforcement des moyens humains et techniques afin de garantir l'objectif de réactivité du système.

Mécanisme financière et équilibre budgétaire

Du fait de la complexité des flux financiers entre les différentes collectivités, Villes-Plaine Commune-Métropole, nous regrettons de ne pas pouvoir prendre position sur la question de la dotation d'équilibre. Nous demandons qu'une réunion spécifique sur cette question soit organisée dès que possible à des fins de pédagogie dans le but d'enrichir notre prochain avis sur le budget 2023.

Le conseil de développement s'interroge notamment sur le caractère figé de la dotation d'équilibre (valeur 2015) versée par la MGP à Plaine Commune. La perte de la dynamique a-t-elle un impact important et sera-t-elle compensée afin de tenir compte du dynamisme économique du territoire ?

Pour autant, le Conseil de développement reste attentif sur l'évolution du montant de la CVAE. Une diminution de celle-ci, en raison de la crise sanitaire par exemple, pourrait avoir un impact sur les finances des territoires de la Métropole et Plaine Commune en particulier.

Si cette dernière conserve le produit de la CFE en 2022, nous nous interrogeons sur l'articulation future de la fiscalité de l'EPT et de la MGP. Le mécanisme de compensation prévu à partir de 2023, qui verra la MGP récupérer la CFE, ne nous a pas été communiqué.

Par ailleurs le mille-feuille administratif qui devait être réduit avec l'introduction de la MGP en 2016 s'est finalement vu complexifié par l'ajout d'un niveau supplémentaire. Depuis six ans une couche administrative supplémentaire capte des impôts, sans amélioration évidente des services rendus aux habitants et entreprises du territoire.

Afin de diversifier les ressources de la collectivité, nous préconisons de développer et de reproduire le modèle des ateliers artisanaux de Villeteuse, de façon à créer des recettes propres à Plaine Commune.

Nous nous félicitons de la maîtrise du taux d'endettement de Plaine Commune à six ans en 2020, qui permettra de faire face aux incertitudes des finances publiques locales tout en conservant une forte capacité d'investissement.

Concernant l'adoption à venir du budget 2022 nous nous posons cependant de nombreuses questions sur le calendrier choisi. La procédure d'ouverture anticipée des crédits étant abandonnée, nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur ce point. Ainsi, comment concevoir le budget 2022 alors que celui de l'année en cours n'est pas clôturé et qu'il manque donc des éléments concrets sur lesquels se baser ?

Enfin concernant les perspectives financières au-delà de 2022, le Conseil de développement se positionnera après étude plus approfondie de l'étude Klopfer.

Ressources humaines et projet d'administration

Alors que le budget 2020 présentait une baisse de 1 % de la masse salariale, nous nous interrogeons sur l'impact de la réorganisation en cours tant sur le plan budgétaire que humain.

A nos yeux, la politique du personnel ne peut se résumer à un raisonnement purement comptable. Ce qui compte pour le conseil de développement c'est d'abord la qualité du service rendu à la population, l'image de la collectivité et la continuité des projets ambitieux.

JOP 2024 et incidence budgétaire

Au sujet de l'impact budgétaire des Jeux olympiques et paralympiques 2024, nous constatons que les projets financés par l'Etat et la Solideo, induisent des dépenses annexes : nouveaux espaces publics, nouvelles voiries, embellissement de certaines villes, tout cela à la charge de Plaine Commune pour leur création et leur gestion dans les prochaines années. De ce fait, nous souhaiterions avoir une estimation de ces coûts induits à moyen terme pour Plaine Commune. Nous souhaiterions également connaître l'enveloppe d'investissement de Plaine Commune dans le cadre des JOP.

Conclusion

Pour établir notre avis, nous n'avons pu nous appuyer, que sur les quelques éléments dont nous disposons et nombre de questions nous assaillent. Questions qui appelleraient également réponse et nous incitent à préconiser une grande prudence face à un avenir incertain où les marges financières de Plaine Commune apparaissent de plus en plus contraintes dans le cadre de ses rapports avec la MGP.

Le Conseil de développement tient à remercier élus et techniciens de Plaine Commune en charge des finances pour leur collaboration. Néanmoins ses membres souhaitent à nouveau être associés, plus étroitement au travail de préparation financière de Plaine Commune et plus particulièrement aux présentations d'analyses financières. Toujours dans le but d'affiner leur analyse les membres du conseil souhaiteraient à l'avenir être destinataires du bilan social de la collectivité.

L'objectif de ces demandes conclusives est de permettre à l'instance d'élaborer dans les temps un avis pertinent pour le budget 2023.

N.B : Cet avis a été validé par 59 des 60 membres actuels du conseil de développement. Christian Cardon, membre du groupe de travail sur le budget 2022 ne l'a pas validé et a rédigé le texte suivant en annexe.

Annexe

Dans le cadre de l'avis du Conseil de Développement sur le budget 2022 de Plaine Commune, je souhaite faire part de quelques réflexions.

Le nouveau calendrier du vote de ce budget et la nécessité de remettre un avis avant le DOB, obèrent considérablement la connaissance de l'orientation politique qui guidera son élaboration.

Dans ces conditions et à ce jour, il ne me paraît pas possible d'émettre un véritable avis. Tout au plus il peut être possible de faire état de quelques interrogations sur des questions de principe, au risque de paraître méfiant voir suspicieux, par méconnaissance.

A ce stade, j'ai donc décidé de m'abstenir de donner un avis. Toutefois il me semble opportun d'envisager un autre mode de fonctionnement, pour que le Conseil de Développement puisse apporter un éclairage citoyen. Je propose donc que les membres concernés du Conseil de Développement assistent à tous les débats au sein de Plaine Commune, jusqu'à l'élaboration finale du projet de budget 2022 qui sera soumis au vote du conseil.

Il sera alors possible pour le Conseil de Développement de formuler un avis sur les priorités politiques ayant conduit à ce vote.

Christian Cardon.